

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 10 août 2020 portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des allocations d'études de la Communauté française

A.M. 24-08-2023

M.B. 16-01-2024

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études, article 12, §2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 80, §1^{er}, 10^o ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 août 2020 portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des allocations d'études de la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, A, 5^o de l'arrêté ministériel du 10 août 2020 portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des allocations d'études de la Communauté française, les mots « - Madame Hajar BENHACHEMI ; - Madame Clarisse CLAUS. » sont remplacés par les mots « - Madame Emila HOXHAI ; - Madame Hajar BENHACHEMI. ».

Article 2. - A l'article 1^{er}, B, 5^o de l'arrêté ministériel du 10 août 2020 portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des allocations d'études de la Communauté française, les mots « - Madame Emila HOXHAI ; - N. » sont remplacés par les mots « - Monsieur Kolya ZEOLI ; - Monsieur Selviano SCIFO. ».

Article 3. - A l'article 2 de l'arrêté ministériel du 10 août 2020 portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des allocations d'études de la Communauté française, la lettre « N » est remplacée par les mots « Monsieur Patrick de le COURT, premier avocat général honoraire à la Cour d'appel de Bruxelles et magistrat suppléant, ».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 05 septembre 2023.

Bruxelles, le 24 août 2023.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice,
de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX

Le Directeur général,

E. GILLIARD